



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 1

Date de la convocation : 6 mars 2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC  
ROBIN Nadia représentée par F ROYER  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET  
DEBIAIS Viviane représentée par B MASSONNEAU

**ABSENTE :** MUSCAT Yvette

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°35

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 13 mars 2024, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Suite au vote des affectations définitives des résultats de la commune, les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de réajuster le budget primitif 2024 et d'approuver la décision modificative suivante :

**Recettes de fonctionnement :**

Compte 002 – excédent de fonctionnement réporté : + 1 230 758,68€

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 67 - Compte 673 - titres annulés (sur exercices antérieurs) : 1 230 758,68€

Suite à ces affectations, le budget primitif 2024 de la commune est le suivant :

**Section de fonctionnement : 9 461 369,85€**

**Section d'investissement : 3 223 746,30€**

---

**VU** la délibération du 13 mars 2024 approuvant le vote du budget primitif de la commune,

**VU** la délibération du 13 mars 2024 approuvant l'affectation définitive des résultats 2023 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge** M le Maire de son exécution.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 21 MARS 2024

